

ETAMPES



CAISSE DES ECOLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

Séance du 29 AVRIL 2026

CE-DEL-2026-06

OBJET : Budget 2026.

L'an deux mille vingt six, le 29 Avril, à 17h00, le comité de la Caisse des Ecoles dûment convoqué s'est réuni à la Maison de l'Enseignement, sous la présidence de Gilles BAYART, Président.

Etaient présents : M. Gilles BAYART, M. Rémy THOUVENOT, Mme Patricia BEAUPERE, M. Thomas GAURET, Mme Ghania IDRI, M. Clément LORY, M. Benjamin PASCHAL,

Etaient absentes excusées: Catherine DERHORE (représentante de l'éducation nationale), Mme Sylvie VAN DER LINDEN, Mme Emilie ANDRE, Mme Inès BERMUDEZ.

Etaient absentes : Mme Virginie TARTARIN, Mme Mathilde DESAUTY,

Le comité d'administration de la Caisse des Ecoles,

VU le Code de l'Education,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles du 1 avril 2019,

CONSIDERANT la teneur du rapport portant sur les orientations budgétaires 2026,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le budget de l'exercice 2026 s'élevant à la somme de 536 479 euros en fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses et de 18 750 euros en investissement tant en recettes qu'en dépenses.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits et ont signé les membres présents

Gilles BAYART
Président de la Caisse des Ecoles



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260429-CE-DEL-2026-06-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication *le 5/5/2026*
« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état »